

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2020, À 19H00,
À LA SALLE MUNICIPALE
SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sont présents: Le maire monsieur Normand Moore,

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2. 20-12-201 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Démission de l'employé municipal;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;
5. Correspondance;
6. Présentation des comptes à payer;
7. COVID-19
8. Diverses résolutions:
 - Autorisation du paiement des factures de décembre au 31;
 - Soumissions pour vérification comptable 2020-2021-2022;
 - Présentation des comptes de taxes non payés;
 - Adhésion COMBEQ 2021;
 - Adoption du calendrier des séances ordinaires de 2021;
 - Rémunérations pour l'année 2021;
 - Achat d'épipen;
 - Nomination du représentant au Club nautique et paiement des frais annuels;
 - Signataire des chèques;
 - Candidature poste de voirie;
 - Main d'œuvre occasionnelle – voirie;
 - Rémunération main d'œuvre occasionnelle;
 - Vente de gravier – Entrepreneur;
9. Période de questions (de 19h30 à 20h);
10. Rapport de l'inspecteur municipal (voirie);
11. Suivi des actions à faire:
12. Rapport des activités du maire et des conseillers;
13. Sujets divers:
 - Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2020;
 - Horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes;
14. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
15. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 20-12-202 : DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité de prendre acte de la lettre de démission de l'employé municipal, M. Ghislain Bellavance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

4. 20-12-203 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en

titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

5. CORRESPONDANCES

▪ **20-12-204 :** **CONTRIBUTION AU COMITÉ DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE DUPUY**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue du Comité du Club de Patinage Artistique de Dupuy pour la saison 2020- 2021;

CONSIDÉRANT la participation de jeunes de La Reine inscrits à cette activité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser une contribution de 100,00\$ au Comité du Club de Patinage Artistique de Dupuy. Fonds réservés dans le poste 02-190-00-970-00.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-205 :** **MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale; ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, de proclamer La Reine, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

6. 20-12-206 : **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour novembre 2020, au montant de 12 443.40 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en novembre 2020, au montant net de 7 121.00 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en novembre 2020, totalisant un montant de 5 990.59 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

7. **COVID-19**

8. **DIVERSES RÉOLUTIONS**

▪ **20-12-207 : AUTORISATION DU PAIEMENT DES FACTURES DE DÉCEMBRE AU 31**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de toutes factures reçues avant le 31 décembre en prévision de la fin de l'année financière qui se termine le 31 décembre prochain.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-208 : SOUMISSION POUR VÉRIFICATION COMPTABLE 2020-2021-2022**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation auprès de deux firmes comptables pour la vérification des états financiers annuels des exercices 2020, 2021 et 2022 ainsi que pour la production du rapport devant être remis à Recyc-Québec pour les mêmes exercices;

ATTENDU QUE les résultats de cet appel d'offres ont donné les résultats suivants, savoir,

- Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. 24 180 \$
- Trudel Lapointe Collard CPA Inc. 30 600 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité,

Que la municipalité accepte la proposition de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-209 : PRÉSENTATION DES COMPTES DE TAXES NON PAYÉS**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à la l'unanimité:

- D'approuver l'état des comptes de taxes non payées, tel que présenté;
- De faire parvenir un rappel par courrier recommandé aux propriétaires dont un solde est dû.
- Le conseil prendra position quant à l'envoi à la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la procédure de vente pour non-paiement de taxes, à la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-210 : RENOUELEMENT 2020, COMBEQ - FRAIS D'ADHÉSION ANNUELLE**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion du fonctionnaire désigné pour l'année 2021 à la COMBEQ, au montant de 380.00\$, plus les taxes applicables. Ces frais seront répartis à parts égales entre les municipalités faisant partie de l'entente inter municipale, soit La Reine, Chazel, St-Lambert, Mancebourg, Val St-Gilles, Normétal et Clermont..

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-211 : ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité:

- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h00:

11 janvier	1 ^{er} février	1 ^{er} mars	12 avril
3 mai	7 juin	5 juillet	2 août
13 septembre	4 octobre	15 novembre	6 décembre

- Que les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil située à l'étage du centre communautaire de La Reine au 1, 3^e avenue Ouest, La Reine (Québec).

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-212 :** **RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter les rémunérations pour l'année 2021, selon le document établissant les taux.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-213 :** **FERMETURE DE LA CABANE DE PATINOIRE**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de fermer l'accès à la cabane de patinoire, et ce, en lien avec les mesures liées à la CIVD-19.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-214 :** **ACHAT D'ÉPIPEN**

ATTENU QUE les auto-injecteurs Épipen pour enfants et adultes seront périmés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à faire l'achat de ces auto-injecteurs Épipen.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-215 :** **NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU CLUB NAUTIQUE ET PAIEMENT DES FRAIS ANNUELS**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Raynald Doré, représentant de la Municipalité de La Reine au Club Nautique Lac Abitibi, pour la saison 2021 et d'autoriser le paiement des frais de 30,00\$ pour conférer au représentant désigné la qualité de membre en règle de l'organisme.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-216 :** **SIGNATURE DES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE**

CONSIDÉRANT les élections municipales partielles du 13 décembre 2020 pour le poste de maire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes sont autorisées à signer les chèques de la municipalité, soit :

- Le maire : M. Normand Moore;
- Le secrétaire-trésorier: M. Daniel Céleste

En cas d'absence du maire, la conseillère madame Sylvie Perreault et le secrétaire-trésorier, M. Daniel Céleste.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-217: CANDIDATURE POSTE DE VOIRIE**

ATTENDU QUE monsieur Félix Bellavance a signifié son intérêt pour occuper le poste de voirie;

ATTENDU QUE la municipalité de La Reine consent à embaucher monsieur Bellavance aux conditions suivantes :

- Selon les besoins pour la période hivernale;
- 19\$/h pour le temps de la période de probation d'une durée de trois mois, ajusté à 20\$/h par la suite;
- Former M. Bellavance aux opérations de déneigement avec la charrue suite à l'obtention du permis probatoire classe 3 requis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, que M. Félix Bellavance soit engagé aux conditions énumérées ci-haut.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-218 : MAIN D'ŒUVRE OCCASIONNELLE - VOIRIE**

ATTENDU QUE la municipalité de par son directeur général fait appel de temps à autre aux personnes suivantes à titre de main d'œuvre occasionnelle pour effectuer certaines tâches spécifiques, soit :

NOM	TÂCHES
Michel East	Opérateur de machinerie
Alek Charrois	Opérateur de machinerie
Gérald East	Opérateur de machinerie
Mariel Moore	Entretien mécanique
Benjamin Moore	Entretien mécanique
Michel Roy	Opérateur de machinerie

ATTENDU QUE la municipalité veut s'assurer que ces mêmes personnes soient couvertes par la CNESST advenant qu'un accident survienne à l'une de ces personnes, accident nécessitant une déclaration à la CNESST;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité,

Que la municipalité conserve dans son dossier de la CNESST copie de cette résolution au cas de référence future.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-219 : RÉMUNÉRATION - MAIN D'ŒUVRE OCCASIONNELLE**

ATTENDU QUE la municipalité de par son directeur général fait appel de temps à autre aux personnes suivantes à titre de main d'œuvre occasionnelle pour effectuer certaines tâches spécifiques, soit :

NOM	TÂCHES
Michel East	Opérateur de machinerie
Alek Charrois	Opérateur de machinerie
Gérald East	Opérateur de machinerie
Mariel Moore	Entretien mécanique
Benjamin Moore	Entretien mécanique
Michel Roy	Opérateur de machinerie

ATTENDU QUE la municipalité désire convenir d'un taux horaire uniforme pour tous ses travailleurs occasionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyée par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité,

Qu'un taux horaire de 23 \$ soit payé aux travailleurs occasionnels susmentionnés, ce, étant effectif à compter du 8 décembre 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-220 : VENTE DE GRAVIER - ENTREPRENEUR**

ATTENDU QU'UN entrepreneur a été mandaté pour enlever les débris de la démolition du 2, rue Principale et que les travaux doivent être exécutés incessamment;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de l'entrepreneur pour la fourniture de gravier pour assurer le remblai du site suite à la démolition;

ATTENDU QUE la municipalité désire acquiescer à cette demande aux conditions suivantes, savoir :

- Que le chargement soit effectué uniquement par la municipalité et à un taux horaire de 75\$ pour la fourniture de la main d'œuvre et équipement, plus 4\$ la tonne pour le matériau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité,

Que la municipalité accepte cette demande, et ce aux conditions susmentionnées.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

11. **SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

▪ **20-12-221 : ACQUISITION DU 17, PETIT RANG 10**

ATTENDU QUE la municipalité a effectué l'acquisition le 30 juillet dernier de la propriété située au 17, Petit rang 10 de la municipalité avec prise de possession en date du 30 septembre 2020, dans le cadre de la démolition prochaine du Pont P-00242 par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE cette acquisition faisait suite à l'entente du 3 décembre 2019, entente dûment signée par le propriétaire du 17, Petit rang 10;

ATTENDU QUE cette entente du 3 décembre 2019 spécifie que « *Aucune récupération de matériaux et bien attaché à l'immeuble n'est possible par le propriétaire* »;

ATTENDU QUE l'acte de vente de la propriété précise à sa page 6 que cette vente est faite en exécution de l'entente sous seing privé signée par les parties en date du 3 décembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité a été informée que le vendeur qui occupe actuellement le 17 Petit rang 10 comme locataire entendait vendre des matériaux et biens attachés à l'immeuble;

ATTENDU QUE le vendeur a lui-même confirmé ces faits;

ATTENDU QUE le fait d'enlever des portes et fenêtres à la bâtisse peut représenter un enjeu de sécurité pour la municipalité pendant la période précédant la démolition du bâtiment;

ATTENDU QUE la municipalité entend donc à ce que le vendeur respecte ses engagements pour les raisons mentionnées précédemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité,

Que copie de la présente résolution soit transmise au vendeur et actuel locataire du 17 Petit rang 10, pour lui rappeler ses obligations et engagements.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-222 :** **MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE MADA – NOMINATION D'UN CHARGÉ DE PROJET**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité, de nommer M. Jean-Claude Doré à titre de chargé de projet pour la mise à jour de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA).

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-12-223 :** **NUISANCES**

ATTENDU QUE la municipalité de par sa résolution 20-08-131 a mandaté son procureur pour que ce dernier adresse des mises en demeure aux propriétaires en infraction du règlement no 233 sur les nuisances;

ATTENDU QUE les mises en demeure ont été transmises par courrier ordinaire et par courrier recommandé aux contrevenants en septembre dernier les sommant de se conformer à la réglementation municipale dans les dix jours de la réception des mises en demeure;

ATTENDU QUE les propriétaires des adresses civiques suivantes n'ont pas corrigé la situation et sont toujours en infraction du susdit règlement à ce jour, savoir,

- Le 3, 2^e avenue Est
- Le 6, 1^{ère} rue Ouest

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité,

QUE le procureur de la municipalité soit mandaté pour aviser les contrevenants mentionnés précédemment qu'un délai additionnel de dix jours leur sera accordé à compter de la réception du dit avis à être transmis par le procureur pour corriger les défauts constatés, à défaut de quoi des procédures immédiates seront prises en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les compétences municipales et le règlement no 233 pour que la cour supérieure puisse ordonner l'enlèvement de toutes les nuisances sur les lieux et spécifier la démolition des abris sommaires non autorisés au 6, 1^{ère} rue Ouest.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

12. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLÈRES**

13. **SUJETS DIVERS**

▪ **20-12-224 :** **HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2020-2021**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé, pour la période des Fêtes 2020-2021, du 23 décembre 2020 au 11 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

14. TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT

15. 20-12-225 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h36.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Normand Moore, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020, À 18H30,
À LA SALLE MUNICIPALE
SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sont présents: Le maire monsieur Normand Moore,

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2. 20-12-226 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020;
3. Adoption du budget de la municipalité de La Reine pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021;
4. Adoption du règlement numéro 240 fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2021;
5. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation;
6. Période de questions (entourant le budget);
7. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 20-12-227 : ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE POUR L'EXERCICE FINANCIER DÉBUTANT LE 1^{ER} JANVIER 2021 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021.

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de la municipalité, pour l'année financière 2020, comme suit:

	<u>REVENUS</u>
<u>TAXES</u>	
<u>TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE</u>	
- Taxe foncière générale	103 232\$
- Taxe générale-SQ	12 588\$
- Taxe générale-protection incendie	26 897\$
<u>TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX</u>	
- Eau	41 867\$
- Égout	2 350\$
- Ordures et matières recyclables	39 543\$
<u>PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES</u>	
- Compensation terres publiques	1 041\$
<u>SERVICES RENDUS</u>	
<u>SERVICES AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</u>	
- Enlèvement neige (Corp. Chemins d'hiver)	-\$
- Services Fonctionnaire désigné	7 000\$
- Remb. Frais inscription formation (COMBEQ)	370\$
- Remb. Frais déplacements inspecteur	1 000\$
- Services eau potable/marais	1 500\$
<u>AUTRES SERVICES RENDUS (LOCAL)</u>	
- Administration (photocopies, fax)	50\$
- Location stationnement bloc 6	435\$
- Voirie: Autre service déneigement	360\$
- Loisirs et culture (location salle)	500\$
- Loyer locaux organismes	720\$
- Journal communautaire	400\$
- Loyer (3A, 3 ^e avenue Ouest)	6 600\$
- Inscriptions gym.	400\$
<u>IMPOSITION DE DROITS</u>	
- Licences et permis	400\$
- Droits de mutations immobilières	2 000\$
- Droits exploitants gravière	500\$
- Étude dérogations mineures	
<u>INTÉRÊTS</u>	
- Intérêts sur arrérages de taxes	1500\$
<u>AUTRES REVENUS</u>	
<u>TRANSFERTS</u>	
- Compensation provenant de la TVQ	2 909\$
- Péréquation	169 001\$
- Entretien réseau routier	191 237\$
- Matières résiduelles	7 500\$
- Subvention PRIMEAU	21 098\$
<u>TOTAL DES REVENUS</u>	
<u>642 997\$</u>	
<u>DÉPENSES</u>	
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
- Conseil municipal	27 215\$
- Gestion financière et administrative	102 366\$
- Greffe	6 585\$
- Évaluation	10 562\$
- Autres	3 850\$
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	
- Police	12 588\$
- Protection contre les incendies	25 397\$
- Sécurité civile	370\$
- Sécurité - autre	1 000\$

TRANSPORT

RÉSEAU ROUTIER

- Voirie municipale	208 514\$
- Enlèvement de la neige	35 716\$
- Éclairage des rues	5 000\$
- Autres (gravière)	5 000\$

HYGIÈNE DU MILIEU

- Approvisionnement et traitement eau potable	23 955\$
- Réseau de distribution eau potable	18 270\$
- Réseau d'égout	2 370\$
- <u>Matières résiduelles – Déchets domestiques</u>	
- Collecte et transport	19 480\$
- Élimination	12 381\$
- <u>Matières résiduelles - Matières recyclables</u>	
- Collecte, transport, centre de récupération, et tri et conditionnement	12 698\$
- Matériaux sec	1 556\$
- Plan de gestion matières résiduelles	538\$
- Cours d'eau et environnement	609\$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- Logement social (HLM)	10 200\$
-------------------------	----------

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Aménagement, urbanisme et zonage	22 013\$
- Promotion et développement économique	5 961\$
- Rénovation urbaine	1 000\$

LOISIRS ET CULTURE

- Centre communautaire	22 735\$
- Parcs et terrains de jeux	6 784\$
- Bibliothèque	3 644\$
- Autre – Contribution org.	2 000\$
- Autres (réseau à large bande, inforoute)	1 179\$

FRAIS DE FINANCEMENT

- Intérêts sur emprunt	10 549\$
- Intérêts/emprunts temporaires	
- Frais annuels carte de crédit	60\$

AFFECTATIONS

- Financement des investissements en cours	20 850\$
--	----------

TOTAL DES DÉPENSES **642 997\$**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**4. 20-12-228 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240
«RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES
TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2021»**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de La Reine désire déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à la majorité que le règlement suivant soit adopté; Mme Marielle Gauthier se prononçant en défaveur de l'article 2.1, volet Sécurité du Québec nonobstant la résolution 19-06-111 adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 2019 et l'article 3.3, volet incendie..

Article 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Taxes sur la valeur foncière

2.1 Qu'une taxe soit imposée et prélevée pour l'année financière 2020, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, comme suit:

Taxe foncière générale:	0.6495 \$ du 100\$ d'évaluation
Sûreté du Québec	0.0792 \$ du 100\$ d'évaluation

Article 3. Tarification

3.1 Qu'un tarif soit imposé et prélevé pour l'année financière 2020, de tous les propriétaires de résidences, commerces et industries desservis par les services suivants:

Tarification pour le service d'aqueduc:

- 355.32 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation. Une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir.
- 480.23\$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
- 758.15 \$ pour les établissements utilisés à des fins industrielles.

Tarification pour le service d'égout:

- 19.62 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation.
- 27.90 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
- 48.40 \$ pour les établissements utilisés à des fins industrielles.

3.2 Tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des matières résiduelles et des matières recyclables, aux propriétaires de résidences, commerces et industries situés sur le territoire de la municipalité:

- 218.87 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation.
- 292.41 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
- 536.10 \$ pour les établissements utilisés à des fins industrielles.
- 125.83 \$ pour les résidences d'été.

3.3 Tarification pour le service incendie:

- 75.00 \$ par porte (Immeuble d'une valeur supérieur à 1500.00 \$)
- 30.00 \$ par terrain vague (d'une valeur supérieure à 2200.00 \$)
- Sommes manquantes: taux de taxation établi à 0,0631 \$ du 100\$ d'évaluation

3.4 Le tarif est payable par le propriétaire, que l'unité de logement, commerce ou industrie soit utilisé ou vacant.

Article 4. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020.

Date de l'affichage de l'avis de la publication du règlement: 15 décembre 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

5. 20-12-229 : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal des dépenses

en immobilisations pour les années 2021-2022-2023, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune présence.

7. 20-12-230 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les délibérations et les questions entourant le budget pour l'année 2021 ainsi que son adoption sont complétées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 18h38.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Normand Moore, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.